



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

TRANSITION NUMERIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - PRESTATION DE CONSEIL ET D'APPUI A
L'ORGANISATION D'UN SALON DES METIERS DE L'INDUSTRIE LES 20 ET 21 MARS 2025**

Par délibération n° 2024/BC099 en date du 24 septembre 2024 la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a décidé de candidater à l'appel à projet de la Région Hauts de France « Soutenir les organisations et les branches professionnelles pour l'emploi et les compétences » et organise les 20 et 21 mars 2025 un salon de valorisation des métiers de l'Industrie,

Considérant les différents enjeux de la feuille de route emploi formation de la Communauté d'agglomération et notamment le nécessaire travail sur l'attractivité des métiers des filières en tension en l'occurrence les métiers industriels,

Considérant la nécessité d'un appui technique afin d'imaginer une expérience immersive pour plonger les visiteurs (jeunes et demandeurs d'emploi) dans l'univers de l'industrie en organisant la découverte autour de temps ludiques, de la mise en pratique et des échanges,

Considérant que cet appui technique doit permettre la création d'un concept et la proposition d'un appui au pilotage du projet notamment dans sa dimension partenariale, la mise en place d'une scénographie innovante et l'accompagnement à l'aménagement de l'espace, mais aussi la proposition d'animations et de contenus ludiques,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation en application des dispositions des articles L. 2123- 1 et R. 2123-1 du code de la commande publique et qu'après analyse, l'offre de l'entreprise The Places ayant son siège social à Hem (59510), 88 rue Jean Jaurès, apparaît économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 33 300€ HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché de conseil et d'appui à l'organisation d'un salon des métiers de l'industrie à la société The Places, ayant son siège social à HEM (59510), 88 rue Jean Jaurès, et de le signer pour un montant de 33 330 HT, pour une durée de 5 mois à compter de sa notification.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .2.3. DEC. 2024

La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie

A blue ink handwritten signature, appearing to be "S. Duby", written over the printed name.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 23 DEC. 2024

Et de la publication le : 23 DEC. 2024

La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie

A blue ink handwritten signature, appearing to be "S. Duby", written over the printed name.